

BIOCONTRÔLE ET BIOSTIMULATION DE NOUVELLES SOLUTIONS À DIFFÉRENCIER



Photo : A.-I. Lacordaire

Le 17 septembre, l'AR-le Pôle de la bioéconomie coorganisait avec Rittmo Agroenvironnement, centre de recherche spécialisé dans les domaines de la fertilisation et de l'agroenvironnement, une journée technique dédiée aux nouvelles solutions de biocontrôle et biostimulation pour faire l'état des lieux de la réglementation et des avancées technologiques. Plusieurs sessions ont rythmé la journée en abordant les points toujours d'actualité et suscitant beaucoup d'interrogations sur les modes d'action, l'homologation et l'efficacité de ces nouvelles solutions, et plus particulièrement les catégories stimulateurs de défense des plantes (SDP) et biostimulants. Une table ronde animée par Valérie Vidril a permis l'expression de chacun et chacune sur les freins et les leviers à l'utilisation de ces solutions.

Stress biotiques et abiotiques

Les premières interventions ont permis de distinguer, d'un point de vue réglementaire, les deux catégories de stimulants : alors que les biostimulants agissent sur les stress abiotiques, les SDP ciblent des stress biotiques. D'un point de vue technique, certains produits interviennent sur les deux fronts...

Projet RMT Elicitra

Régis Berthelot, d'Arvalis, a présenté le bilan du projet du RMT Elicitra qui se termine cette année et qui visait à comprendre, développer et promouvoir les stratégies basées sur le traitement des plantes avec des éliciteurs. Les résultats obtenus pour les filières fruits et légumes, vigne, grandes cultures et plantes à parfum, aromatiques et médicinales sont compilés dans des bases de données en libre accès consultables sur le site elicitra.org. Le projet déposé « Phytostim » devrait lui succéder. Il portera sur les interactions labo/terrain au travers de plusieurs axes, par la création d'outils, de méthodologies et d'évaluations afin de comprendre les modes d'action des phyto-

stimulants au sens large et les sources de variation. Par le biais d'actions charnières, ce projet proposera des formations, une veille, et favorisera les interactions avec les industriels pour intégrer ces produits dans les systèmes de culture.

Une réglementation pour les biostimulants

Les biostimulants entrent dans le cadre du nouveau règlement (CE) n° 2019/1009 établissant les règles relatives à la mise à disposition sur le marché des fertilisants UE. Le cadre législatif prévoit un processus d'évaluation de ces produits par des tests et des essais et une évaluation par un organisme notifié certifié. La marque CE est un engagement de conformité pour la circulation des produits dans l'Union européenne. Le règlement comprend entre autres des règles d'étiquetage spécifiques, des critères d'innocuité avec des seuils en contaminants, et des règles de composition. Pour satisfaire aux exigences du règlement, il est nécessaire de mettre en place des normes UE pour la démonstration de l'efficacité des biostimulants. L'Europe accorde trois ans (2022) pour leur élaboration, la définition des organismes de certification et l'adaptation des industriels à ce changement. Un chiffre impressionnant de 240 normes à élaborer, qui seront rédigées par le Comité européen de normalisation/comité technique 455 (CEN/TC455) montre le travail à réaliser !

Valoriser les approches systémiques

Pour clôturer cette plénière, une table ronde a laissé la parole aux différents acteurs présents. Les efficacités et modes d'action des produits de biocontrôle et biostimulants posent toujours les mêmes questions. Les résultats parfois aléatoires, les efficacités partielles, les conditions du milieu qui interfèrent avec l'action des produits sèment le doute. Et pourtant, nombre de produits répondent aux besoins, avec une efficacité parfois supérieure à celle des références. Enfin, tous les intervenants ont insisté sur la nécessité de raisonner selon une approche systémique afin de pallier les efficacités partielles, et de bien positionner les produits dans des itinéraires techniques. L'alternance et la combinaison de solutions doivent prévaloir, et non le 1 pour 1 : peut-être faudra-t-il attendre quelques années afin de mettre en place des systèmes stabilisés.

Anne-Isabelle Lacordaire